



Paris, le 24 avril 2025

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Juillet 2024 a vu la création d'une indemnité de sujétion spécifique en faveur des personnels administratifs techniques et spécialisés de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et des SGAMI.

Cette mesure, issue du protocole de 2022, constituait une revendication historique de notre organisation syndicale, mais surtout une action de reconnaissance fortement attendue par les agents.

Cependant, suite à des négociations imposées par Bercy jusqu'à la veille de la publication du décret, le texte initial a été modifié, entraînant des incohérences, que nous avons maintes fois dénoncées.

En effet, si cette mesure apporte un effet positif incontestable et pérenne sur les droits à la retraite, elle devait également permettre une amélioration du pouvoir d'achat des agents.

Or, si cela a bien été le cas lors de la mise en place de l'indemnité, les ajustements opérés dans l'échelonnement de la mesure conduisent désormais à **une baisse du salaire net des agents dès juillet 2025**.

Dans le contexte actuel, plus que jamais, cela n'est pas acceptable.

Ces diminutions s'élèveront en moyenne à :

- 25 € pour la catégorie C
- 29 € pour la catégorie B
- 42 € pour la catégorie A

Dès la parution du décret, nous avons alerté et demandé à la DRHFS que des mesures compensatoires soient mises en œuvre. Celles-ci étaient d'ailleurs prévues dans le premier texte signé par votre prédécesseur (augmentation du traitement brut de 195 € en 2025 et de 240 € en 2027 en lieu et place des 160 € et 200 €).

Malgré plusieurs interventions de ma part en comité social d'administration ministériel, et alors que l'échéance approche, je n'ai à ce jour aucune garantie que l'administration envisage de prendre les mesures nécessaires.

Je suis convaincu que vous et vos équipes saurez donner l'impulsion nécessaire pour résoudre cette difficulté et permettre à cette mesure phare de conserver l'ensemble de ses bénéfices.

Dans le cas contraire, la colère des agents sera à la fois inévitable et légitime.

Dans cette attente, je vous prie de croire, monsieur le ministre de l'Intérieur, en l'expression de ma très haute considération.

Georges KNECHT

Secrétaire Général du SNIPAT

Destinataires :

Monsieur Bruno RETAILLEAU

Ministre de l'Intérieur